

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 FEVRIER 2024**

Conseillers en exercice : 28/

Conseillers présents : 20/

Conseillers votants : 28/

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de Montpon-Ménéstérol, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Lotterie, Président.

ETAIENT PRESENTS: M.Mme/ M.M: J. GAMBRO/ G. PIEDFERT / S.COUSTILLAS/ C. POUPARD/J-C CHAUSSADE/ S.QUIVIGER / M. COUSTILLAS/ JP. LOTTERIE/R.ROUILLER./A.WILLIAMS/N-JAVERZAC-MARIGHETTO/G.AUXERRE RIGOLET/M.VERT/F.SALAT/L.LAGOUBIE/JL.ROUSSEAU/G.ELIZABETH/B. CABIROL /J. JALARIN.

VOTE PAR PROCURATION:

Mme M.PILET Procuration à M. J-C CHAUSSADE

Mme S. GOULARD MASSE : Procuration à Mme M. VERT

M. G.HAERING : Procuration à Mme N-JAVERZAC-MARIGHETTO

M.V. LECONTE: Procuration à M.WILLIAMS

Mme J.BONNEFON DUHARD : Procuration à M. J-L ROUSSEAU

M. F.PARROT: Procuration à G.ELIZABETH

M. D.LECONTE: Procuration à M. J. GAMBRO

Mme V.CAMPANERUTTO : Procuration à M. J. JALARIN

ETAIENT EXCUSES /ABSENTS : M.M/M.Mme / M.PILET/ S. GOULARD MASSE/ G.HAERING/ V. LECONTE/ J.BONNEFON DUHARD/ F.PARROT/D. LECONTE/ V.CAMPANERUTTO.

ORDRE DU JOUR

1-DELIBERATION QUI ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2020-28-1 DU 09 JUILLET 2020 SUPPRESSION D'UN POSTE DE VICE-PRESIDENT ET DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU.

2-SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE D'DJOINT TECHNIQUE AU 01.03.2024.

3-REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

4-RENONCEMENT AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LA POLICE DE PUBLICITE A M. LE PRESIDENT DE LA CCIDL.

5-APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE MONTPON / PROJET CENTRALE SOLAIRE LES CHAUMES.

-Approbation du contre rendu du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023

DELIBERATION N°2024-216-DELIBERATION QUI ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2020-28-1 DU 09 JUILLET 2020 SUPPRESSION D'UN POSTE DE VICE- PRESIDENT ET DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMEBRE DU BUREAU

Par courrier recommandé du 15 janvier 2024, Monsieur Lionel Vergnaud adressait à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Isle Double landais (CCIDL) sa démission de conseiller communautaire.

Par courrier recommandé du 15 janvier 2024, Monsieur Lionel Vergnaud notifiait à Monsieur le Préfet de la Dordogne sa démission de sa fonction de 1^{er} Vice-Président de la CCIDL.

Par courrier recommandé du 31 janvier 2024, Monsieur le Préfet acceptait la démission de Monsieur Lionel Vergnaud de son poste de 1^{er} Vice-Président.

Par courrier du 22 janvier 2024, Monsieur Claude Dejean, 1^{er} adjoint au Maire De la Commune de Le Pizou faisait acte de candidature au poste de Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de remplacer Monsieur Lionel Vergnaud suite à sa démission de ses postes de Conseiller Communautaire et de 1^{er} Vice-Président.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de ne pas remplacer la Vice-Présidence affectée à Monsieur Lionel Vergnaud jusqu' alors et de réduire ainsi le nombre de Vice-Présidents de 8 à 7 membres.

Monsieur le Président, conformément à la loi, propose que les vice-Présidents en poste remontent automatiquement d'un rang, à savoir :

Premier Vice-Président :

Monsieur Claude CHAUSSADE

Deuxième Vice-Président :

Monsieur Dominique LECONTE

Troisième Vice-Président :

Monsieur Georges ELIZABETH

Quatrième Vice-Président :

Monsieur Guy PIEDFERT

Cinquième Vice-Président :

Anthony WILLIAMS

Sixième Vice-Président :

Monsieur Vincent LECONTE

Septième Vice-Président :

Monsieur Michel COUSTILLAS

En plus des membres de droit et des membres déjà élus en qualité de membres du bureau, à savoir :

1^{er} Membre du bureau élu

Monsieur Joël JALARIN

2^{ème} Membre du bureau élu

Monsieur Jacques GAMBRO

3^{ème} Membre du bureau élu

Madame Brigitte CABIROL

4^{ème} Membre du bureau élu

Madame Rozenn ROUILLER